VILLEPARISIS

Fourrière

Contacter la Police municipale ou le commissariat de Police nationale afin de s’assurer dans un premier temps que le véhicule a fait l’objet d’une procédure de mise en fourrière.

Se présenter au Commissariat de Police nationale de Villeparisis avec les documents nécessaires à la remise du véhicule :

- Certificat d’immatriculation
- Attestation d’Assurance
- Permis de conduire
- Le cas échéant, une procuration manuscrite du propriétaire du véhicule ainsi qu’une photocopie de sa pièce d’identité

Contact

Commissariat de Police nationale :
01 60 21 36 50